Arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux inondations et aux embâcles survenus au cours du mois de décembre 2004, dans des municipalités du Québec

## LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le décret n° 1383-2003 du 17 décembre 2003 par lequel le gouvernement a établi, en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), le Programme général d'aide financière lors de sinistres destiné à compenser les préjudices subis par des particuliers, des entreprises, des organismes et des municipalités en raison d'un sinistre réel ou imminent:

VU que ce décret prévoit que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que des embâcles se sont formés sur plusieurs cours d'eau au cours des derniers jours du mois de décembre 2004 causant des inondations dans plusieurs municipalités du Québec:

CONSIDÉRANT que ces événements d'origine naturelle apparaissent constituer un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT que des résidences principales ont subi des dommages et que des mesures d'urgence ont été déployées par des municipalités en raison de ces inondations;

## ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de
sinistres établi par le décret nº 1383-2003 du 17 décembre 2003 au
bénéfice des sinistrés des municipalités indiquées à l'annexe jointe au
présent arrêté, qui ont subi des préjudices en raison des inondations et
des embâcles survenus au cours du mois de décembre 2004.

o embacies sarvenas da cours (	du mois de désemble 2004.
	Le ministre de la Sécurité publique,
	Signé à Québec, le

<u>Municipalité</u> <u>Désignation</u> <u>Circonscription</u>

<u>électorale</u>

Région 01

Pohénégamook Ville Kamouraska-Témiscouata

Sainte-Angèle-de-Mérici Municipalité Matapédia

Sainte-Jeanne-d'Arc Paroisse Matapédia

Saint-Honoré-de-Témiscouata Municipalité Kamouraska-Témiscouata

Région 03

Château-Richer Ville Montmorency

Québec Ville Charlesbourg

Chauveau
Jean-Lesage
Jean-Talon
La Peltrie
Louis-Hébert
Montmorency
Taschereau
Vanier

Sainte-Anne-de-Beaupré Ville Charlevoix

Saint-Raymond Ville Portneuf

Région 11

Cap-Chat Ville Matane

Sainte-Anne-des-Monts Ville Matane